



Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant

Service aménagement
Unité voies navigables

Référence : SAC/VN/NAU 2023-031

Affaire suivie par :
Karine LEPLAN
Tél. 02 40 79 47 56

Nozay, le 15 septembre 2023

CANAL DE NANTES À BREST

AVIS AUX USAGERS COMPLEMENTAIRE

- ORIGINE** : Conseil départemental de Loire-Atlantique
Service aménagement de la Délégation Châteaubriant
Unité voies navigables
- EMPLACEMENT** : 17^{ème} bief – entre Guenrouet et St Nicolas-de-Redon
- FAIT À SIGNALER** : restriction de mouillage
- DATES** : à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre

Compte tenu de la nécessité de préserver la ressource en eau sur la Vilaine en cette période de sécheresse, l'alimentation en eau du 17^{ème} bief entre Melneuf (Guenrouet) et La Digue (St Nicolas de Redon) est restreinte. En conséquence le niveau d'eau dans ce bief est inférieur à l'étiage (côte 2,29 à l'aval de Melneuf à ce jour).

Le tirant d'eau de ce 17^{ème} bief est de 1m.

En conséquence, les plaisanciers du canal de Nantes à Brest sont invités à réduire leur vitesse et à faire preuve de vigilance sur ce secteur.

Pour le Président du conseil départemental
Le Chef du service aménagement

Stéphane LECONTE